

ASSEMBLÉE NATIONALE23 mars 2006

TRANSPARENCE ET SÉCURITÉ EN MATIÈRE NUCLÉAIRE - (n° 2943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 49

présenté par
M. Venot, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 6

Rédiger ainsi l'alinéa 20 de cet article :

« L'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.